

ENTRETIEN DE LA COMMUNE

En bénéficiant d'un groupement de commandes avec le CCVOO (Communauté de Commune), les routes sont de nouveaux balayées par l'entreprise « Voiries Services ». Ci-joint le planning d'intervention.

MOIS	JOUR	PASSAGE	MOIS	JOUR	PASSAGE
OCTOBRE 2024	JEUDI 3	PETIT	AVRIL 2025	JEUDI 3	GRAND
NOVEMBRE 2024	JEUDI 7	GRAND	JUIN 2025	JEUDI 5	PETIT
DECEMBRE 2024	JEUDI 5	PETIT	AOÛT 2025	JEUDI 7	PETIT
FEVRIER 2025	JEUDI 6	PETIT			

Veillez à faire attention où sont stationnés vos véhicules afin qu'ils ne gênent pas le passage de la nettoyeuse.

Entretien des espaces verts : Depuis quelques mois, la commune a fait le choix des services de l'APAJH* pour entretenir certaines zones de la commune (lotissement du Court Carel, lotissement du Closet, l'ancien cimetière, le terrain de foot, "Tournebride". Il y a encore des ajustements à faire afin de trouver le juste équilibre entre les différentes tâches à réaliser. Nous y travaillons avec les agents techniques.

*Association pour Adultes et jeunes handicapés



Éclairage communal en septembre :

Pour mémoire, la délibération de novembre 2022 relative à la réglementation des heures de mise en service/coupage de l'éclairage public sur le territoire de la commune : [...] Décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22 heures à 6 heures trente minutes du 1er octobre au 31 mai et une extinction à 22 heures sans rallumage du 1er juin au 30 septembre [...]

Effacement du Chemin Haussé : Vous avez été nombreux à nous signaler la disparition du Chemin Haussé au niveau du stade. Après contact avec l'agriculteur, le chemin a été rétabli.

ON MET LES VOILES !

Un périple se prépare à Vieux... le musée de Vieux-la-Romaine, les bibliothèques de Feugueroles-Bully, Laize-Clinchamps, Vieux et le service culture de la Communauté de communes vous invitent au voyage en mer... ou dans le temps !

RAPPEL



INFORMATIONS MUNICIPALES OCTOBRE 2024

Elections 2024 dans la commune de Vieux

Vous trouverez ci-joint en page centrale, le déroulé des élections complémentaires qui auront lieu pour le premier tour le dimanche 24 novembre 2024.

La vie de la commune ne s'arrête pas pendant la transition. Vous trouverez, en première et dernière page des informations concernant la commune.

* Le comité des décorations de Noël organise des rendez-vous pour la rénovation des éléments qui sont placés dans la commune. Il se réunira tous les mardis de 9h30 à 12h30 à l'atelier associatif (au stade) à partir du 8 octobre.

* Nelly Le Bigot prendra sa retraite le 1er novembre. Elle quitte ses fonctions au sein du secrétariat de la commune.

* Le 10 novembre a lieu le rendez-vous traditionnel de la fête de la pomme « Tous au Verger ». Vous pouvez déjà réserver vos créneaux de pressage sur www.movipress.com

* La mairie organise une soirée « JEUX » le vendredi 22 novembre 2024. Vous recevrez une information complète prochainement concernant les horaires et les lieux. Elle sera une nouvelle fois animée par Annelise de « Être et jouer ».

NB : Il n'y a plus de sac jaunes en mairie.

MAIRIE DE VIEUX - 3 RUE DU BAC DE FONTENAY
14930 VIEUX tél : 02.31.26.95.19 - SECRETARIAT@MAIRIEVIEUX.FR

COMMUNEDEVIEUX WWW.MAIRIEVIEUX.FR

SOMMAIRE

- Informations diverses
- Fascicule élections
- Entretien commune
- Eclairage
- Chemin Haussée
- On met les voiles

INFOS :



Projet de
Métanisation
Energies Vallées de
l'Orne et de l'Odon

Des temps d'échanges
et d'information à des-
tination des habitants

Mardi 29 octobre
19h30 - 20h30
à la Vieux - Mairie



LES NOUVELLES ELECTIONS

A VIEUX

COMMENT CELA FONCTIONNE ?



Le conseil municipal n'étant pas complet (faisant suite à plusieurs démissions depuis le début de la mandature), il faut réaliser une élection complémentaire, c'est-à-dire qu'il faut élire au minimum 5 conseillers pour compléter le conseil municipal actuel (10 conseillers restants).

Question : Peut-il y avoir plus de 5 conseillers ?

Il peut y avoir une liste de 15 élus après les élections mais seuls les 5 premiers de la liste seront «entrant» dans le conseil municipal actuel. Si une démission intervient, alors le sixième «rentre» et ainsi de suite.

Une fois les 5 candidats élus et installés, le conseil municipal dans les 8 jours se réunit pour élire un/une nouveau maire ainsi que les adjoints.

Question : Quand dois-je déposer ma candidature ?

L'ouverture du délai de dépôt des candidatures est le mercredi 30 octobre 2024. La clôture interviendra le jeudi 7 novembre 2024 à 16h00.

Pour être candidat il faut remplir les conditions d'élection suivantes :

- être français ou ressortissant de l'Union européenne ;
- avoir 18 ans révolus au jour du scrutin ;
- avoir satisfait aux obligations militaires ;
- être électeur de la commune ou inscrit au rôle des contributions directes de la commune ou justifier devoir y être inscrit au 1er janvier 2020 (candidats "extra-communaux") ;
- être candidat dans une seule circonscription électorale.

À défaut de respecter ces conditions cumulatives, le candidat n'est pas éligible.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU VOTE



1. FIN D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE :
vendredi 18 octobre 2024



2. DEPOT CANDIDATURES :
mercredi 30 octobre 2024
CLOTURE CANDIDATURES :
jeudi 7 novembre 2024 à 16h00



3. CAMPAGNE ELECTORALE
1er TOUR
lundi 11 novembre 2024 (ouverture)
samedi 23 novembre 2024 (fermeture)



4. SCRUTIN 1er TOUR
dimanche 24 novembre 2024
de 8 heures à 18 heures



5. CAMPAGNE ELECTORALE
2ème TOUR
mardi 26 novembre 2024 (ouverture)
samedi 30 novembre 2024 (fermeture)

6. SCRUTIN 2ème TOUR
dimanche 1 décembre 2024
de 8 heures à 18 heures

SI VOUS ÊTES UNE PERSONNE HANDICAPÉE ATTEINTE « D'INFIRMITÉ CERTAINE », VOUS AVEZ LE DROIT D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UN ÉLÉCTEUR DE VOTRE CHOIX.
(article L. 64 du code électoral)